

# ICI

**je porte  
mon couvre-visage**



**Port du couvre-visage  
obligatoire\***

\*Sont notamment exemptés de cette obligation :

- les enfants de moins de 10 ans;
- les personnes ayant une incapacité significative qui les empêche de porter le couvre-visage de façon sécuritaire (ex. : celles ayant des difficultés respiratoires ou cognitives graves ou qui sont incapables de mettre ou de retirer leur couvre-visage sans aide).

**Québec.ca/masque**